

## Après la demande, comment choisir l'organisateur de votre mariage ?



CONSO PRATIQUE - La Saint-Valentin est l'occasion rêvée pour une demande en mariage. Mais mieux vaut bien choisir ensuite celui ou celle qui organisera votre grand jour. Voici quelques conseils de professionnels.

À l'occasion de la fête des amoureux, les demandes en mariage fleurissent. Pas étonnant donc que les organisateurs de mariage enregistrent un pic d'activité quelques semaines après, entre avril et juin. Mais comment bien choisir son wedding planner? L'association des wedding planner (**Assocem**) et le syndicat des professionnels du mariage (**Snomep**) aiguillent les consommateurs.

- **S'assurer que c'est un vrai professionnel.** Cela paraît évident, et pourtant... Avant toute chose, il faut vérifier que la société à laquelle est rattaché l'organisateur de **mariage** est déclarée et publie ses mentions légales sur son site Internet

s'il en a un. Vous pouvez même lui demander de présenter un extrait K-bis récent, témoignant de l'existence juridique d'une entreprise, ou une attestation d'immatriculation. Si vous avez des doutes sur ses compétences, renseignez-vous sur ses diplômes ou ses certifications, dans des domaines en lien étroit avec l'événementiel.

- **Ne pas hésiter à comparer.** Les professionnels recommandent eux-mêmes de rencontrer plusieurs agences avant de choisir celle qui vous accompagnera pour le grand jour. Afin d'avoir non seulement une bonne connaissance des différentes offres qui existent sur le marché mais aussi de ne pas regretter ensuite un choix fait «à l'aveugle».

- **Lire attentivement les contrats.** Et exiger la signature d'un contrat, évidemment! Les engagements du wedding planner doivent y figurer de manière précise et détaillée, tout comme les conditions d'annulation. «La clarté et la simplicité des termes utilisés sont un des multiples critères de sélection», souligne le Snomep. Pour mesurer l'avancement de l'organisation de votre mariage, chaque prestataire choisi doit vous fournir un contrat qui répond aux mêmes exigences.

- **Faire attention aux prix.** Le professionnel doit tout d'abord proposer une offre transparente sur les moyens, tant humains que techniques, qu'il mettra en oeuvre pour organiser votre mariage. Cette offre doit être là encore détaillée, tant sur les prix que sur les prestations proposées. En général, les **prix** augmentent en fonction de l'enveloppe totale allouée au mariage, vérifiez donc que le rapport budget total/facture du wedding planner reste raisonnable.

- **Faire confiance au bouche à oreille.** Famille, amis, connaissances ont peut-être eu recours aux services d'un organisateur de mariage qu'ils pourront vous conseiller. «Interrogez aussi les prestataires, suggère Charlotte Beuvelet, de l'agence **Com'une Orchidée** et membre de l'association des wedding planner (**Assocem**). Tout le monde se connaît dans le petit monde du mariage et traiteurs ou lieux de réception connaissent les professionnels fiables.»